



Réserve spéciale 2018 & 2019 épilogue !

La CFE-CGC a participé à la troisième réunion de « négociation » sur l'utilisation de la réserve spéciale de congés pour 2018 & 2019.

La première semaine de janvier 2018 sera fermée. Les modalités pour les 04&05*janvier 2018 seront présentées lors d'un CCE extraordinaire mi-novembre.

La Direction a présenté de nouvelles propositions dont voici le détail :

JANVIER 2018	
L	1 Bonne Année
M	2 réserve spéciale 2018
M	3 réserve spéciale 2018
J	4 *
V	5 *
S	6
D	7

DECEMBRE 2018	
S	29
D	30
L	31 réserve spéciale 2019



3 jours de réserve spéciale 2018 à la disposition des salariés et à récupérer avant le 30 juin 2018.

JANVIER 2019	
M	1 Bonne Année
M	2 réserve spéciale 2019
J	3
V	4
S	5
D	6



3 jours de réserve spéciale 2019 à la disposition des salariés et à récupérer avant le 31 décembre 2019.

La CFE-CGC a conscience que la situation de l'entreprise justifie, comme en 2017, de déroger à l'accord signé en 2013 sur l'utilisation de la réserve spéciale pour 2018.

Préserver la compétitivité d'AH, c'est préserver nos emplois.

Toutefois pour 2019, la CFE-CGC ne spécule pas sur la mauvaise santé de l'entreprise et espère que cette situation s'améliorera et permettra de revenir aux termes de l'accord que nous avons signé.

Pour cette raison la CFE-CGC ne signe pas l'avenant à l'accord d'utilisation de réserve spéciale pour 2018 & 2019.

